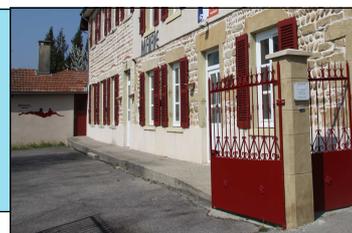


PISIEU INFOS



Numéro mars 2020

Journal pisillard d'informations



Le mot du maire

Chers amis,

Ce numéro de votre Pisiéu Info arrive à une période bien particulière. La pandémie que l'on regardait loin de chez nous est maintenant bien présente sur notre territoire. On vivait avec l'idée que cela n'arriverait pas et c'est arrivé. Cette situation de confinement inédite, impacte notre vie familiale, amicale, professionnelle, nos voyages et déplacements. Néanmoins, cette décision était indispensable pour enrayer l'épidémie et éviter qu'elle touche le plus grand nombre d'entre nous. Je vous souhaite à toutes et à tous d'échapper à ce virus qui peut avoir des fins tragiques.

Malgré cette situation, le 15 mars les élections municipales se sont déroulées dans des conditions presque normales.

Je tiens au nom de toute la nouvelle équipe à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en nous donnant vos voix. L'élection du maire et des adjoints prévue le vendredi 20 mars a finalement dû être reportée après le 15 mai pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

C'est donc l'ancien conseil municipal qui assurera l'intérim jusqu'à la mise en place du nouveau conseil. Cependant, seule la gestion courante et les décisions de premières importances seront assurées.

Vous retrouverez en pages intérieures le détail du compte administratif et du budget 2020 votés à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 27 février 2020.

Je souhaite vivement remercier l'équipe qui a été en fonction pendant ce dernier mandat pour sa gestion financière. Les projets et investissements mis en place pendant cette période n'ont aucunement impacté le budget de notre commune.

Le budget 2020 prend en compte les travaux d'aménagement de la salle des fêtes initialement prévus en 2019. Mais suite au blocage de la situation économique actuelle, je crains qu'un nouveau report de plusieurs mois soit à prévoir.

Je vous souhaite à toutes et tous de traverser dans les meilleurs conditions possibles cette période bien difficile et surtout de rester en bonne santé.

Amicalement

Le Maire, Jean-Luc DURIEUX

La Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi: de 14h00 à 16h00

Jedi: de 10h00 à 12h00

Vendredi: de 15h à 18h

Merci de respecter ces horaires d'ouverture

Possibilité de rendez-vous en cas d'indisponibilité sur ces créneaux d'accueil

Permanence du Maire :

**Vendredi
de 15h à 18h00**

Tél.: 04 74 84 57 51

Fax: 04 74 84 51 97

courriel:

mairie.pisieu@entre-bievreethone.fr

Site web:

www.pisieu.fr

Fermeture liée au COVID 19

MAIRIE FERMEE AU PUBLIC jusqu'à nouvel ordre.

Contact unique-ment par téléphone ou par mail.

Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX
Comité de rédaction : les membres de la commission communication
Maquette : Maryline Chenavier. **Photos :** associations.

Distribution : équipe du Conseil Municipal.
Journal imprimé par la mairie.
Tirage: 250 exemplaires

REALISATIONS COMMUNALES 2014-2020**REFECTION APPARTEMENT BELLEVUE** (réalisation en 2014 et 2015)

Coût total: 16.800€

*Nature des travaux non éligible à subvention***PLAN LOCAL D'URBANISME** (réalisation entre 2015 et 2017)

Coût total: 53.886€

Subventions de l'Etat et du Département: 34.743€ (64,47% du coût total)

Reste financement pour la commune: 19.183€

RESTAURANT SCOLAIRE (études en 2016 et construction en 2017)

Coût total: 438.844€

Subventions de l'Etat, de la région et du Département: 324.377€ (74,61% du coût total)

Reste financement pour la commune: 110.367€

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE, DE L'EGLISE (réalisation en 2017)

Coût total: 2.708€

*Montant des travaux trop faible pour solliciter une subvention***ENGAGEMENT « ZERO PESTICIDES » DANS LES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX** (achat d'un desherbeur thermique en 2017)

Coût total: 23.220€

Subvention de l'Agence de l'Eau: 18.576€ (80% du coût total)

Reste financement pour la commune: 4.644€

AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (études en 2017 et construction en 2018)

Coût total: 117.355€

Subventions de l'Etat, de la région et du Département: 49.415€ (42,10% du coût total)

Reste financement pour la commune: 67.940€

AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE DU HAUT ET DE SON PARKING (réalisation sur 2016 et 2017)

Coût total: 37.230€

Subvention du Département: 19.490€ (52,35% du coût total)

Reste financement pour la commune: 17.740€

MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE DU BAS (réalisation sur 2017 et 2018)

Coût total: 25.054€

Subvention du Département: 15.237€ (60,81% du coût total)

Reste financement pour la commune: 9.817€

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'AUBERGE (réalisation en 2019)

Coût total: 4.514€

*Montant des travaux trop faible pour solliciter une subvention***ISOLATION DES COMBLES DE L'ECOLE** (réalisation en 2019)

Coût total: 4.514€

Subvention d'Engie: 3.816€ (soit 84,53%)

*(Non concerné par le plafond d'aide publique)***Précision:**

Le montant des aides publiques directes (Etat, Région, Département) est limitée à 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par la commune.

Or, les études et honoraires divers ne sont pas des dépenses subventionnables. C'est pourquoi nos pourcentages d'aides publiques sont abaissées. Pour ce récapitulatif, nous avons calculé le pourcentage d'aides par rapport au coût total et non par rapport aux seules dépenses subventionnables. Cela permet d'avoir une idée du coût global et de l'autofinancement de la commune. Mais, dans nos dossiers de demandes de subventions, nous avons toujours établi nos plans de financement sur les dépenses subventionnables afin d'obtenir un pourcentage d'aide au plus proche des 80%, dans l'intérêt des finances communales.

Gestion budgétaire de la commune

Comment se définit et se présente un budget communal?

Un budget communal est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il est voté par le conseil municipal.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter in fine en plusieurs documents. En effet, un budget primitif est tout d'abord voté, qui énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- ◆ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- ◆ toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- ◆ en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- ◆ en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Principe de l'équilibre budgétaire :

Le principe le plus important est celui de l'équilibre budgétaire. Le budget primitif et éventuellement les décisions modificatives qui pourraient apparaître pour l'année en cours doivent être votées en équilibre selon l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Cela impose le respect des trois conditions suivantes :

- 1) L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- 2) La sincérité car les recettes et dépenses doivent être évaluées de façon sincère.
- 3) Le remboursement de la dette en capital (dépenses en section d'investissement) doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (essentiellement remboursement du fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement).

Compte administratif et compte de gestion : des outils indispensables pour une bonne gestion communale

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé compte de gestion. Lors du vote du Compte Administratif, le compte de gestion dressé par le receveur communal est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Compte de Gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

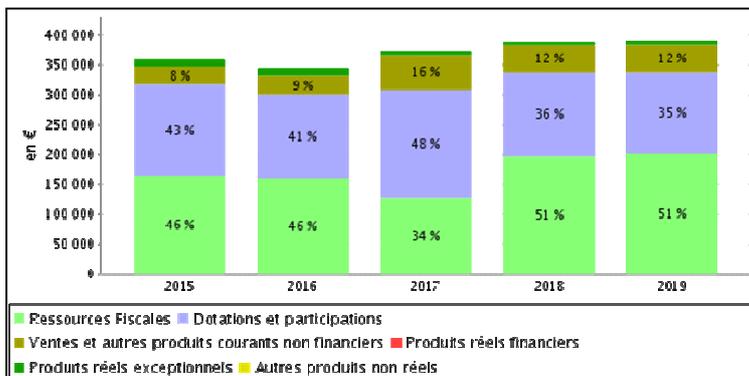
Evolution et situation budgétaire de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Structure et évolution des recettes de Fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. La part communale des produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, ...)
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels (remboursements divers)
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



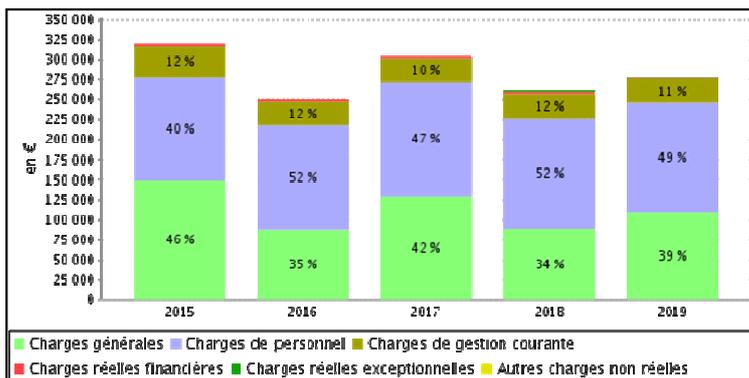
En €/Habitant	Montant en € / habitant pour la strate de référence			
	PISIEU	Département	Région	National
Ressources fiscales	369	451	471	443
Dotations et participations	250	159	205	204
Vente et autres produits	85	106	120	109
Produits financiers	0	0	0	0
Produits exceptionnels	14	6	9	10

Repères 2019
pour se
situer

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)*
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



* L'augmentation des charges de personnel s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves et l'embauche nécessaire de personnels d'accompagnement supplémentaires

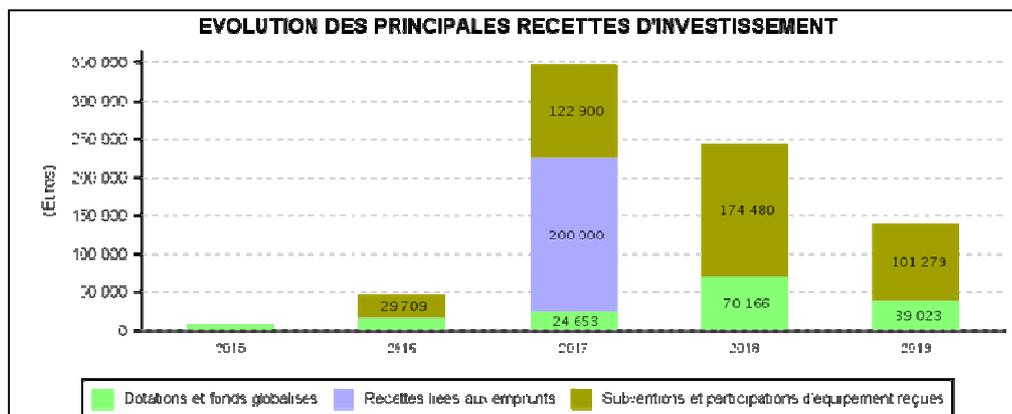
En €/Habitant	Montant en € / habitant pour la strate de référence			
	PISIEU	Département	Région	National
Charges générales	200	206	212	204
Charges de personnel	250	259	273	273
Charges de gestion courante	55	89	112	109
Charges financières	2	19	22	17
Charges exceptionnelles	1	7	9	6

Repères 2019
pour se
situer

Evolution et situation budgétaire de la commune

SECTION D'INVESTISSEMENT

Structure et évolution des recettes d'investissement

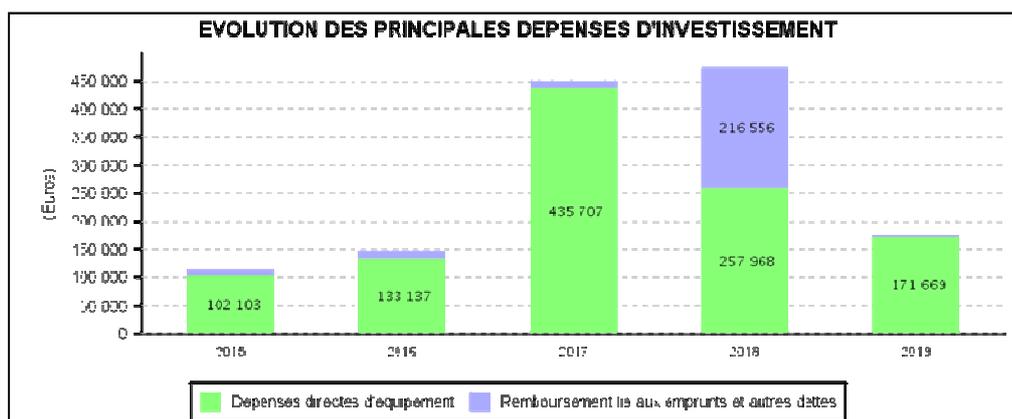


* En 2017, 200.000€ ont été souscrit sous forme de ligne de crédit remboursée sur une année, pour pallier à l'attente du versement des subventions.

En €/Habitant	Montant en € / habitant pour la strate de référence			
	PISIEU	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	71	63	62	52
Recettes liées aux emprunts	0	84	95	71
Subventions perçues	186	86	88	81

Repères 2019 pour se situer

Structure et évolution des dépenses d'investissement



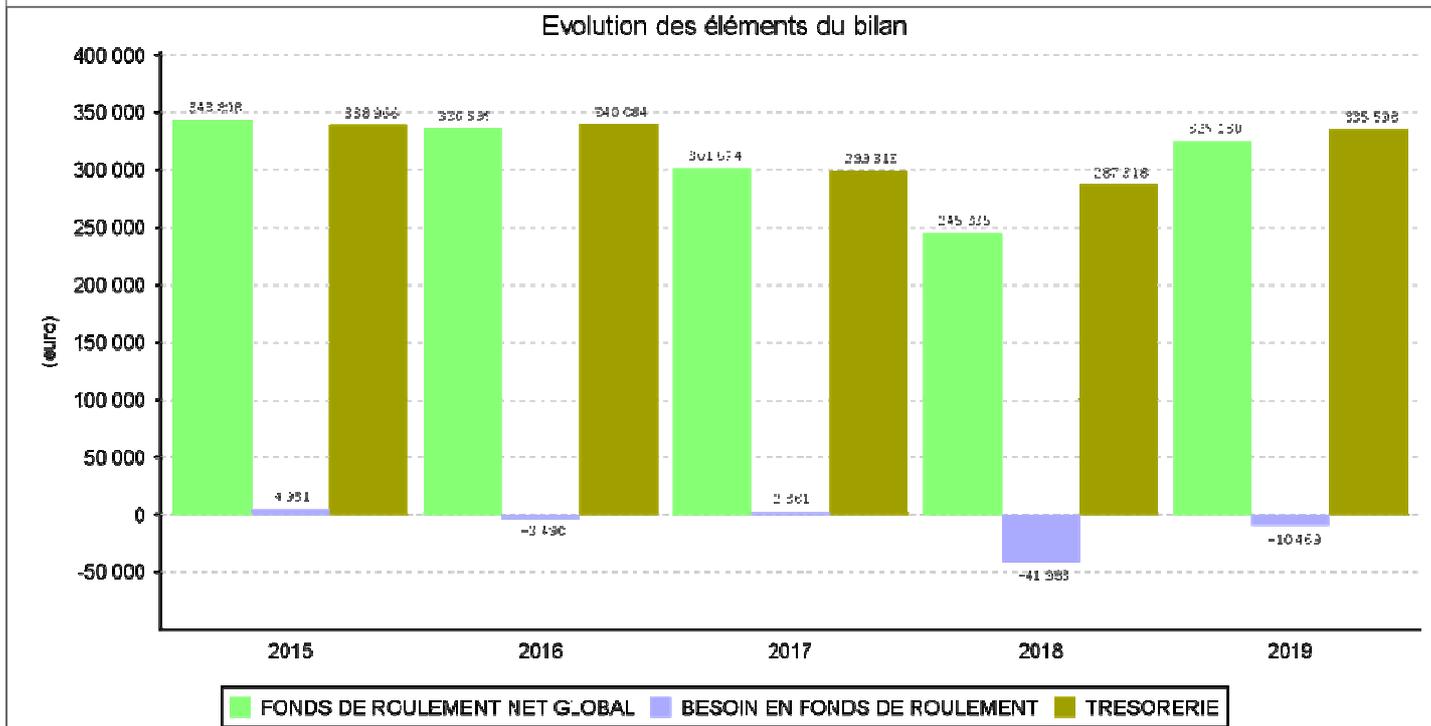
* En 2017, le montant des dépenses d'investissement est élevé du fait des travaux de construction du restaurant scolaire.

En €/Habitant	Montant en € / habitant pour la strate de référence			
	PISIEU	Département	Région	National
Dépenses d'équipement	315	326	355	306
Remboursement lié aux emprunts	4	67	85	70

Repères 2019 pour se situer

Evolution et situation budgétaire de la commune

EVOLUTION DE L'EQUILIBRE FINANCIER ENTRE 2015 ET 2019



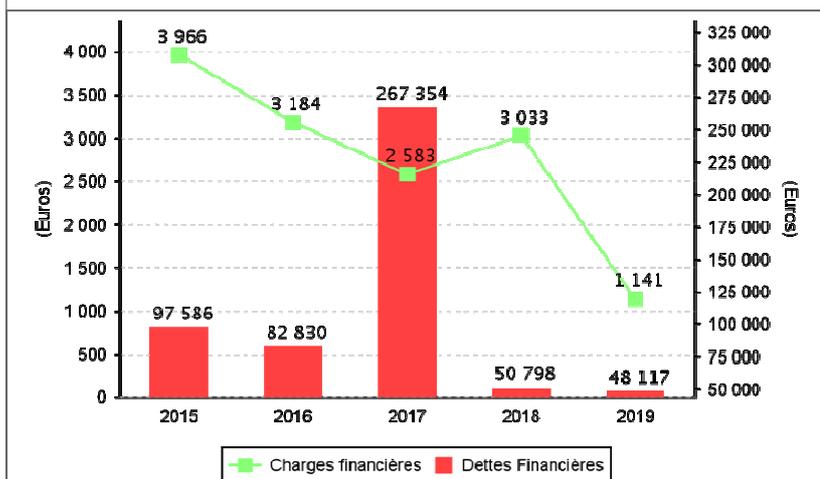
FOND DE ROULEMENT: Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT: Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

TRESORERIE: La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

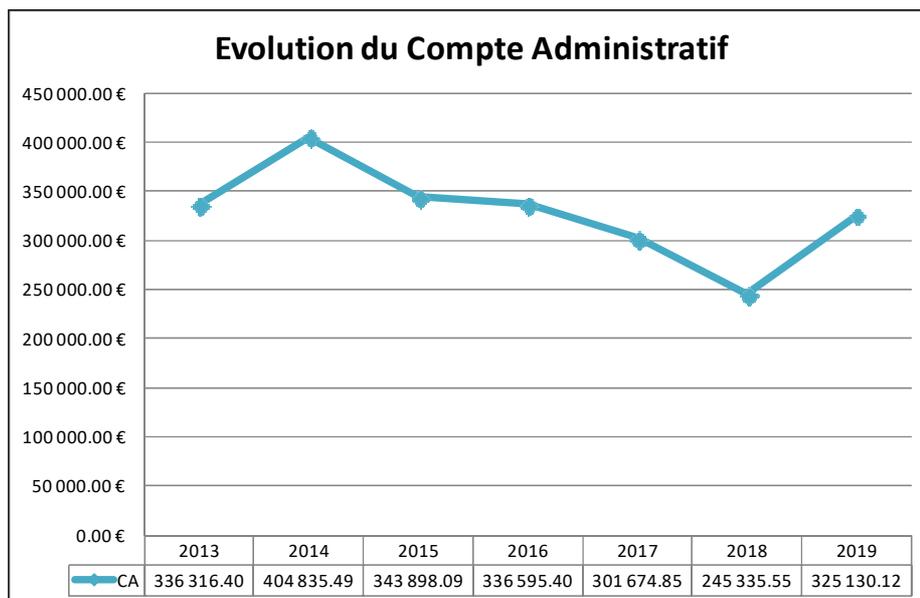
EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT



L'endettement en 2017 s'explique par une ligne de crédit souscrite sur l'année en attendant le versement des subventions. Il ne s'agissait pas d'un emprunt réel.

A noter qu'aucun emprunt à moyen ou long terme n'a été souscrit pour financer les investissements.

BUDGET COMMUNAL 2020



Après avoir délibéré pour approuver le compte administratif présenté par le Maire et le compte de gestion présenté par le Trésorier –receveur municipal de Beaurepaire, le conseil municipal a voté le budget primitif 2020, le 27 février dernier. Il reviendra aux nouveaux élus de procéder éventuellement à des modificatifs par le biais de délibérations. Mais, dans le budget tel que présenté, les fonds sont prévus pour l'aménagement de la salle des fêtes, initialement prévu pour 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 632.730,12€

- Charges à caractère général : 145.393,12€
- Charges de personnel et frais assurances : 148.900€
- Autres frais de gestion courante : 32.920€
- Atténuation de produits : 50.000 €
- Charges financières : 1.000€
- Dépenses imprévues : 20.000€
- Virement à la section d'investissement : 233.517€

RECETTES : 632.730,12€

- Produits des services : 1.000€
- Impôts et taxes : 206.000€
- Dotations et participations: 101.000€
- Autres produits de gestion: 20.000€
- Excédent reporté de l'exercice 2019: 304.730,12€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 500.034,94€

- Emprunts et dettes assimilées : 2.700€
- Dépôts et cautionnements : 1.000€
- Immobilisations corporelles : 375.817€
- Immobilisations incorporelles : 26.400€
- Dépenses imprévues : 30.000€
- Solde d'exécution 2019 reporté : 64.117,94€

Recettes : 500.034,94€

- Dotations et fonds divers : 24.000€
- Dépôts et cautionnement : 2.000€
- Virement de la section de fonctionnement : 233.517€
- Subventions : 155.000€
- Excédent de fonctionnement (1068) : 84.517,94€

Vie associative

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

Arts et loisirs de Pisieu avait bien commencé l'année avec un stage de peinture abstraite Conduit par Cécile Windeck artiste de Vienne célèbre pour ses œuvres abstraites !

Deux groupes de 10 personnes ont participé en janvier. Nous avons commencé des peintures sur le thème de l'Asie ! Mais cette exposition a été annulée, pour cause ...de « virus »

Pour les participantes des lundis, nous avons repris la mosaïque et le tricot en attendant un stage de pâtisserie...remis à plus tard bien sûr ! Car depuis début mars toutes nos activités ont été arrêtées en attendant des jours meilleurs !



En espérant que tout le monde se sortira de cette angoisse pesante gardons le contact!

COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

En cette période bien déstabilisante, nous vous envoyons plein d'ondes positives et de sourires. Un petit peu de légèreté dans cette ambiance un peu morose avec un petit rappel de notre début 2020.



Samedi 11 janvier : Sortie neige, destination « les Saisies »

Tout était réuni pour une belle journée : « les saisies » est une station bien sympa, tant pour les marcheurs, flâneurs ou plus sportifs. Ce fut une belle journée sous un beau soleil. Chacun y a trouvé son compte et tous étaient ravis.

Vendredi 24 et samedi 25 janvier : Le théâtre s'est invité à Pisieu

Après avoir été présenté dans des endroits mythiques tels qu'au festival d'Avignon la pièce « en face de l'immeuble d'en face » a été jouée à Pisieu. En vedette, Damien LAQUET et Thierry ROUSSET, des acteurs talentueux pour une pièce comique et pleine de rebondissements : la rencontre improbable et très drôle entre un acteur et un flic pas franchement commode.

Merci à tous ceux qui nous ont rejoint dans cette aventure. Merci de vos retours plus que positifs.

(Photo Final)



Samedi 7 mars 2020 :

Il est des traditions que nous ne souhaitons pas voir s'arrêter, comme cette soirée gourmande et musicale. L'association des noms de « Traiteur Giron » et « Orchestre Jean-Yves Serve » a encore fait partager un moment d'exception. Cette année encore bon public, de tout âge, mais avec la même envie : passer une belle soirée. Merci au public fidèle de nous suivre chaque année, merci à la plus jeune génération de nous avoir rejoint dans cette aventure.

La suite ?

Compte tenu de l'actualité sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une date pour une sortie cabaret. Mais promis, dès que possible, nous vous offrirons l'opportunité de partager des moments festifs. Vous pouvez déjà noter dans vos agendas notre soirée d'été avec un bal populaire, samedi 06 juillet. Nous sommes de tout cœur avec vous. Prenez soin de vous.

Comment nous contacter ? Vous voulez avoir notre programme ? En savoir plus sur nos activités proposées ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook, via la page dédiée du site de la mairie Pisieu.fr ou nous contacter via l'adresse mail